



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Supplément au n° 996 d'Horizons du 27 mars 2009

numéro

77

>> édito

Philippe LIROCHON
Président de la Chambre d'agriculture

Insupportable, inacceptable !

Certes, nous nous préparions à une réforme, certes nous savions que nous devrions faire des efforts... mais au niveau où le Ministre de l'Agriculture a placé la barre de la réorientation des soutiens perçus au titre de la PAC, c'est insupportable et inacceptable. Insupportable car le prélèvement sur les aides directes, dès 2010, sera de 32 M€ et de 34,6 M€ en 2012, soit 22% de nos soutiens actuels. Inacceptable car la réorientation des aides va se faire sans aucune transition et va bien au-delà des mesures de rééquilibrage auxquelles nous étions prêts à consentir.

Inacceptable car la brutalité avec laquelle cette réforme va s'appliquer ne laisse aucune place aux capacités d'adaptation et va mettre en difficulté beaucoup d'exploitations, aussi bien en grandes cultures qu'en polyculture, élevage : leur revenu, souvent inférieur aux aides, passant dans le « rouge ». Inacceptable car la réforme va mettre un nouveau coup d'arrêt à l'installation des jeunes.

A côté du combat syndical de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs que je soutiens, que faisons-nous ? Ces dernières semaines, la Chambre d'agriculture a réalisé plusieurs études chiffrées sur les conséquences de la réforme. Nous les avons présentées aux parlementaires, au Préfet, au cabinet du Président de la République. Je suis intervenu, avec d'autres présidents du Nord Bassin Parisien, auprès de Monsieur Barnier.

Face à un Ministre qui, pour le moment, ne veut rien entendre, et même si ce n'est pas toujours voyant, votre Chambre d'agriculture agit. Je reste très mobilisé. Pour preuve, je viens de rencontrer le Président Sarkozy le 25 mars dernier.

>> actualité

Conditionnalité : plusieurs nouveautés en 2009

Les fiches « conditionnalité 2009 » viennent de paraître sur le site du Ministère de l'Agriculture (<http://agriculture.gouv.fr> à la rubrique PAC : soutiens directs et organisation de marché), en attente des documents papier disponibles à la DDAF et dans les organismes agricoles du département.

• **BCAE I : mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental (SCE).** L'assiette « B » pour le calcul des 3% de la SCE a changé elle est calculée comme suit : « B » = céréales + oléagineux + protéagineux + lin + chanvre + betteraves + légumineuses à grain + fourrages déshydratés + tabac + semences fourragères et semences bénéficiant d'aides couplées + cultures industrielles sous contrat (gel ou ACE) + SCE. La SCE à réaliser sera égale à 3% de « B ».

Les haies jusqu'à 7m de large peuvent être incluses dans la SCE (attention, seules les haies de moins de 4m peuvent bénéficier des aides des cultures adjacentes au titre des normes locales).

Les exploitations souscrivant des contrats pour des cultures énergétiques ou des cultures non-alimentaires peuvent déroger à l'obligation de 3% de SCE si, une fois les cours d'eau protégés, la surface résiduelle éventuelle à implanter pour atteindre les 3% est plafonnée comme suit : SCE à implanter = 10% de « B » - (nombre d'ha en cultures industrielles + nombre d'ha de SCE déjà implanté).

• **BCAE III : diversité de l'assolement.**

Les obligations ont été modifiées pour favoriser la mise en place des légumineuses mais les mesures alternatives restent inchangées : couverture hivernale des sols (par une culture d'hiver ou un

L'ensemble des fiches conditionnalité 2009 sont sur le site de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir (www.chambre-agriculture-28.com) ; de même, vous trouverez les arrêtés préfectoraux concernant la PAC et la conditionnalité dès leur parution.

couvert intermédiaire) ou gestion des résidus de culture.

• **BCAE VI : maintien des terres en pâturage permanent.** En 2008, les règles de gestion conservatoires ne sont pas mises en œuvre.

Pénalités : les grilles de pénalité sont modifiées. Les anomalies sont directement pondérées en pourcentages (20%, 5%, 3%, 1%). Aucune réduction ne sera appliquée pour des anomalies mineures qui seront remises en conformité dans les délais prescrits.

Contact : Jean Pierre Chastanet
02 37 24 45 74

>> sommaire

Actualités : Les aides en agriculture biologique 2
Plan de performance énergétique 3

**Déclaration PAC :
simplifiez-vous la vie**
Voir en p. 4

● Informer les agriculteurs à l'approche de la retraite

Quand pourrai-je cesser mon activité ? Comment transmettre mon exploitation ? Pour permettre aux agriculteurs, à l'approche de la soixantaine, d'aborder sereinement les questions liées à la cessation d'activité et à la transmission de leur exploitation, l'ODASEA conduit actuellement une action de repérage territorial sur les cantons d'Anet et de Brezolles, choisis avec le SIPAD du Pays Drouais, maître d'ouvrage et partenaire, avec la Chambre d'agriculture, de cette opération. Les conseillers de l'ODASEA rencontrent les agriculteurs de plus de 50 ans. Cet entretien leur permet d'être informés sur les aides possibles et les démarches à entreprendre.

Contact : Aurélie Gandon
02 37 24 46 74

● Un nouveau groupe lait

Vous êtes producteur laitier et vous souhaitez avoir un appui technique, comparez vos résultats... Rejoignez le groupe lait en cours de constitution.

Contact : Philippe Loquet
02 37 53 44 33

● Deux nouveaux membres pour Terres d'Eure&Loir

En décembre dernier, la commission d'attribution a concédé l'usage de la marque à deux nouveaux membres : Stanislas Savouré et Bastien Le Baron (Janville) pour la limonade La Beauceronne et à Christophe Latour (Bailleau-l'Evêque) pour ses sapins de Noël.

Le magasin à la ferme de Vincent Crosnier, producteur de la bière L'Eurélienne, a également été reconnu magasin distributeur des produits Terres d'Eure&Loir, puisqu'il commercialise sur place les produits de 10 membres de la marque. Terres d'Eure&Loir compte aujourd'hui 53 membres dont 3 restaurateurs et 6 gérants de magasins de produits du terroir.

Contact : Aurélie Toutain
02 37 24 45 36

Agriculture biologique : les aides sont dé plafonnées depuis le 1^{er} janvier 2009

Après le Grenelle de l'environnement et les annonces faites par le Ministère de l'Agriculture en octobre dernier, les acteurs de la filière attendaient la mise en place du déplafonnement des aides à la conversion en agriculture biologique (MAE CAB) pour 2009 et du doublement du crédit d'impôt. Laissé au choix des préfets de région, le déplafonnement total a été décidé en décembre dernier pour la région Centre. Les engagements 2009 pourront donc dépasser 7600 € par exploitation et par an. Les dossiers sont à déposer au 15 mai 2009 auprès de la DDAF.

Quant au crédit d'impôt, il sera doublé pour les revenus 2009 et 2010 (déclarations de 2010 et 2011) et passera donc de 2000 € à 4000 € maximum (soit un forfait de 2400 € plus 400 €/ha dans la limite de 1600 €). Documents à retirer auprès des centres des impôts.

Signalons aussi que, depuis le 1^{er} janvier 2009, les mêmes règles s'appliquent pour toute l'Europe, après l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique. Les principales modifications portent sur la production animale puisque la



France utilisait jusqu'alors son cahier des charges national.

La mixité (productions en bio et en conventionnelle sur la même exploitation) demeure autorisée aussi bien en production animale que végétale. Les durées de conversion sont inchangées (2 ans pour les cultures annuelles, 3 ans pour les cultures pérennes).

Contact : Lizig Kloareg
02 37 94 00 95

Aides à la conversion (versées sur 5 ans)

Prairies et châtaigneraies : 100 €/ha
Cultures annuelles : 200 €/ha
Culture pérennes (arbo, viti) : 350 €/ha
Maraîchage : 600 €/ha

FCO : la vaccination des animaux est en cours

Après des débuts difficiles (difficultés d'approvisionnement en doses de vaccin contre le sérotype 1 en début d'année), la campagne de vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) est lancée et les vétérinaires peuvent répondre à la demande des éleveurs. Réglementairement, l'ensemble du cheptel ovin et bovin du département doit être valablement vacciné, c'est-à-dire avoir reçu la primo-vaccination et le rappel, au plus tard le 30 avril 2009. Les animaux trop jeunes pour être vaccinés lors du passage du vétérinaire devront l'être deux mois avant leur départ, s'ils sont destinés à la vente en élevage ou à l'engraissement. Cette vaccination est à la charge de l'éleveur

avec une participation de l'Etat (de l'ordre de 2 €/bovin et de 0,75 €/ovine) déduite de la facture de votre vétérinaire.

Afin de mieux appréhender les conséquences de la FCO sur la reproduction des bovins, les GDS de la région Centre demandent aux éleveurs de répondre à un questionnaire accessible, pour l'Eure-et-Loir, sur le site internet de la Chambre d'agriculture (www.chambre-agriculture-28.com) et disponible sur demande auprès du GDS. Les réponses permettront de témoigner des impacts de la FCO.

Contact : Claire Auguste
02 37 24 45 70

Performance énergétique : la Chambre s'engage sur la réalisation des diagnostics

Lancé le 3 février 2009, le Plan de Performance Énergétique (PPE) a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles, par la réalisation de diagnostics énergétiques et d'investissements liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergies renouvelables. La Chambre d'agriculture a déposé un dossier auprès de la DDAF afin d'obtenir l'accréditation nécessaire à la réalisation des diagnostics énergétiques. Ces derniers permettent d'identifier les améliorations possibles en termes d'économies d'énergies (par l'investissement, la modification des pratiques agricoles) et de détecter les possibilités de production d'énergies renouvelables. Le taux maximal de subvention est de 40%, avec un montant subventionnable de 1000 € maximum. Le diagnostic énergétique doit être réalisé préalablement aux investissements.

Pour tout renseignement sur le diagnostic, contactez Jean-Bernard Leclercq (02 37 24 45 54) ou Aurore Piquet (02 37 24 46 69).

Contact (info sur le dispositif) : Aurélie Toutain 02 37 24 45 36

Aides à l'Investissement pour économiser ou produire de l'énergie

En Eure-et-Loir, les dossiers de demande d'aide pour tout projet d'investissement doivent être déposés auprès de la DDAF avant le 15 avril 2009. A titre transitoire, pour 2009, le diagnostic énergétique pourra être fourni a posteriori et au plus tard au premier versement de l'opération. Pour tout renseignement, contactez les services de la DDAF sur le site de laquelle les différents formulaires et notices seront prochainement en ligne.

La presse agricole : un moyen privilégié d'information pour les salariés agricoles

Plus d'un salarié interrogé sur trois est personnellement abonné à une revue agricole. C'est dire l'impact de la presse agricole sur cette population, en dehors, évidemment des grands médias, la télévision, la presse générale, la radio, voire Internet. Telle est l'une des conclusions tirées par Michel Marcoul, nouveau président de la Fédération nationale des Asavpa, devant les membres de l'Asavpa 28 en assemblée générale le 14 mars dernier à Chartres. Conclusion issue d'une enquête menée sous la forme d'entretiens individuels auprès de 40 salarié(e)s agricoles et qui révèle d'autres enseignements.

Ainsi, plus de la moitié des salariés agricoles interrogés sont équipés d'Internet à leur domicile (quasiment tous les jeunes de moins de 26 ans). Certains déclarent s'informer en priorité via ce média. 70 % des salariés inter-



rogés équipés d'Internet disent y chercher des informations en lien avec leur activité professionnelle, portant sur le droit du travail, les techniques, les matériels agricoles, ... Les membres d'un réseau (Asavpa) se sentent mieux informés sur les sujets en lien avec leur vie professionnelle et se forment plus régulièrement que les non adhé-

rents. Les besoins les plus fortement exprimés portent sur l'environnement, le droit du travail, les possibilités de formation continue, l'actualité et l'information sociale. Sur tous ces thèmes, les salariés agricoles souhaiteraient avoir plus d'information, mais prioritairement sous forme de supports « papier » (brochures, articles de presse) qui peuvent être conservés et relus, et d'informations en ligne sur Internet.

Contact : Daniel Lazier
02 37 24 45 64

● La reprise des tuyaux d'irrigation est interrompue

La société Eurocompound Polymers et Avenir plastiques a décidé d'interrompre la reprise des tuyaux d'irrigation PVC. Elle explique sa décision par une baisse brutale et soudaine des prix de ventes sur les matières régénérées. En cause, le prix de ventes des matières vierges en baisse et une demande en berne. Le traitement des tuyaux d'irrigation entraîne des coûts incompressibles de déchiquetage et de transport qui sont incompatibles avec la valeur actuelle du PEHD. La reprise est suspendue pour une durée indéterminée. Dès le retour de conditions plus favorables, Eurocompound fera connaître la date de la relance de l'opération.

Contact : Gaël Morand
06 21 73 52 71

● Nouveau : un certificat de spécialisation « salarié d'élevage laitier »

Dès la rentrée de septembre 2009, ouvrira dans les lycées agricoles de Tours et de Châteauroux un certificat de spécialisation «salarié d'élevage laitier». L'objectif, pour cette première année, est de former une quinzaine d'élèves. Mise en place à la demande des éleveurs d'Indre-et-Loire afin de faire face au manque de main d'œuvre en élevage, cette formation se déroulera en alternance avec des périodes de stage en exploitation. Après un programme commun pendant 7 semaines, les élèves s'orienteront vers une spécialité soit en bovin lait, soit en caprin lait. Si vous souhaitez vous inscrire comme maître de stage ou si vous connaissez des candidats, contactez le service élevage. Des brochures seront prochainement disponibles.

Contact : Hélène Stéphan
02 37 24 45 72

>> services

>> rendez-VOUS

● Rendez-vous sur www.chambre-agriculture-28.com

En dépassant le seuil de 3000 visites en février 2009, le site Internet de la Chambre vient de battre un nouveau record de fréquentation. Si vous êtes un visiteur fidèle, bravo ! Sinon, une visite s'impose. Vous y trouverez un espace dédié aux agriculteurs avec des informations, des prestations adaptées à vos besoins, des formations et bien d'autres choses encore. Un espace grand public ouvre sur le tourisme rural, l'accueil à la ferme... A très bientôt.

● L'Agriculture Biologique : une piste d'avenir pour mon exploitation

Vous voulez en savoir plus sur l'agriculture biologique ? Savoir quelles sont les étapes de la conversion ? Participez à la formation prévue le 31 mars à Chartres et organisée par la Chambre d'agriculture.

Contact : Lizig Kloareg
02 37 94 00 95

● L'ODASEA change de bureaux

Les services de l'ODASEA s'installeront début avril dans les bureaux du pôle Installation/Transmission, au 1^{er} étage du bâtiment D de la Maison de l'agriculture, à Chartres. Ils côtoieront les Jeunes Agriculteurs, conformément à la volonté des responsables professionnels d'offrir aux jeunes futurs installés la possibilité de rencontrer sur un même lieu les partenaires de l'installation. Rappelons que l'ODASEA a remplacé l'ADASEA et est intégrée, depuis le 1^{er} juillet 2008 à la Chambre d'agriculture. Aurélie Gandon est conseillère installation /transmission, en charge du PPP et du stage installation. Thomas Ponsard est conseiller Installation, en charge notamment du PDE. Ils sont secondés par Catherine Rigaudière, assistante du service.

Contact : 02 37 24 46 70



Pages réalisées par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir sous la responsabilité de Jean Godet. Réalisation : André Morhan. Crédit photos : CA 28 - Horizons. Imprimerie Setael.

DECLARATION PAC : Simplifiez vos démarches administratives !

La Chambre d'agriculture vous propose de réaliser votre déclaration PAC sur Internet. En groupe ou en rendez-vous individuel, nous vous proposons une formation pour découvrir, prendre en main l'outil et devenir autonome les années suivantes sur TelePAC ou sur mesp@rnelles.

La télédéclaration avec mesp@rnelles s'adresse aux abonnés mesp@rnelles et aux personnes ayant souscrit un plan prévisionnel de fumure Ferti-Azote.

● Télédéclaration : le principe

Avec TelePAC	Avec Mesp@rnelles
1 - Je mets à jour mes ilots et positionne mes cultures	1 - Mon S2 se remplit automatiquement
2 - Mon S2 se remplit automatiquement	2 - Si je suis concerné, je télédeclare mon irrigation, mes contrats CAD, CTE, MAE, la PHAE, l'ICHN...
3 - Je vérifie mes informations personnelles pré-remplies	3 - Je transfère mes données sous TelePAC
4 - Si je suis concerné, je télédeclare mon irrigation, mes contrats CAD, CTE, MAE, l'irrigation, la PHAE, l'ICHN, ...	4 - Je vérifie mes informations personnelles pré-remplies et je signe électroniquement
5 - Je signe électroniquement mon dossier	

● Les avantages de la Télédéclaration avec la Chambre d'agriculture

• Limiter la double saisie

Avec TelePAC, vos informations personnelles sont pré-remplies. Avec mesp@rnelles, vos données parcellaires (surface et culture) sont déjà intégrées. Vous bénéficiez également du pré-remplissage de vos données personnelles avec TelePAC.

• Limiter les erreurs et aborder les contrôles en toute sérénité

Des messages vous alertent tout au long de la déclaration sur les erreurs éventuelles qui se sont glissées dans votre dossier. Vous pouvez alors les corriger et ainsi être assuré de la cohérence de votre dossier. Deux conseillers sont également là pour répondre à vos questions (manipulation de l'outil et réglementation).

• Déclarer en toute sécurité

Mesp@rnelles et TelePAC sont des bases de données complètement sécurisées.

• Etre autonome les années suivantes

Les conseillers vous forment. Vous disposez d'un manuel pour télédéclarer de chez vous l'année prochaine.

● Les services que l'on vous propose :

1- La télédéclaration avec mesp@rnelles : avec la Chambre d'agriculture, soit vous avez réalisé un plan prévisionnel de fumure Ferti-Azote, soit vous êtes abonné à mesp@rnelles ; et vous avez réalisé votre cartographie en début de campagne avec Géop@rnelle : vous choisissez l'un des deux services suivants :

• Une 1/2 journée d'assistance en groupe.

• Un rendez-vous individuel.

2- La télédéclaration avec TelePAC : vous ne disposez pas de vos données sur l'outil mesp@rnelles. Ce n'est pas un problème, venez réaliser votre déclaration à la Chambre d'agriculture (Chartres) sur TelePAC au cours :

• Une 1/2 journée d'assistance en groupe.

• Un rendez-vous individuel.

Quelque soit le service choisi, les dates sont prévues tout au long du mois d'avril. Inscrivez-vous dès maintenant auprès d'Elodie CADIOU. Tél. 02 37 24 45 45

Assistance en Groupe (Mesp@rnelles ou TelePAC)	Assistance individuelle (Mesp@rnelles ou TelePAC)
1/2 journée (groupe de 5 personnes) Salle informatique (Chartres) Assistance : O. David ou R. Weidmann	Rendez-vous avec un conseiller Chambre (Chartres) Assistance : C. Romand, O. David ou R. Weidmann
60 €	74 €/h, première 1/2 h gratuite, avec un maximum de 3h facturées